



## **AVIS AU PUBLIC**

### **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Participation du public par voie électronique sur les compléments apportés par les sociétés ENGIE GREEN CINTEGABELLE et AGANAGUES suite à la décision de la Cour d'appel Administrative de TOULOUSE et la modification de la puissance nominale des éoliennes sur le site du projet de parc éolien, situé sur le territoire de la commune de CINTEGABELLE.**

Par arrêté préfectoral du 13 novembre 2025, une participation du public par voie électronique (PPVE) concernant la demande présentée par les sociétés Engie Green Cintegabelle et Aganagues en vue des compléments apportés et de la modification de la puissance nominale des éoliennes située sur la commune de Cintegabelle, est ouverte du lundi 15 décembre 2025 (9h00) au mercredi 14 janvier 2026 (17h00) inclus.

Cette demande vise à permettre la régularisation des autorisations contestées et de prendre en compte le souhait de modification de la puissance du projet.

Le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/PPVE-Aganagues-et-Engie-Green-Cintegabelle-a-Cintegabelle>

Toute personne intéressée peut formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr)  
en indiquant en objet du message "PPVE- Aganagues-Engie-Green-Cintegabelle"

Le présent avis est affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, dans les mairies de la commune d'implantation et comprises dans le périmètre de six kilomètres.

A l'issue de la procédure de PPVE, les préfets statueront sur les compléments et sur la modification de la puissance déposés par les sociétés Engie Green Cintegabelle et Aganagues.